

MODE DE REGLEMENT

Pour le service de garderie Annuel, Mensuel ou ticket le règlement pourra s'effectuer uniquement par **carte bancaire** :

Un montant de 15€ minimum étant nécessaire pour le règlement par carte bancaire. Ainsi pour les règlements au ticket, une facture globale sera émise que lorsque le montant de 15 € sera atteint.

Vous recevrez une facture sous d'Avis de somme de payer émis par la Trésorerie de Céret, sur laquelle seront inscrites les références pour effectuer le paiement sur le site sécurisé de PAYFIP.

Je soussigné(e) :.....

Déclare avoir pris connaissance du mode de règlements du service de garderie et m'engage à régler les factures avant l'échéance fixée.

Date et signature :